

# Prise de décision collaborative pour le bien-être des enfants



## En quoi consiste la prise de décision collaborative?



Les processus de prise de décision collaborative sont des rencontres où les familles, les travailleur·euse·s sociaux·les et d'autres personnes avec un rôle de soutien se rassemblent pour échanger sur des préoccupations liées au bien-être des enfants et planifier les actions à entreprendre.

## Pourquoi opter pour la prise de décision collaborative?



Permet d'échanger les opinions et de participer à la prise de décision



Améliore la communication avec votre travailleur·euse social·e et les autres personnes



Permet le dialogue pour parler de solutions



Réduit le temps passé au tribunal



Élabore des plans pour vous venir en aide, à vous et à votre enfant



# Options de prise de décision collaborative

## Médiation

- Les familles et les travailleur·euse·s sociaux·les collaborent pour résoudre leurs différends et élaborer des plans
- Facilitée par un·e médiateur·trice impartial·e
- Peuvent inclure des personnes avec un rôle de soutien

## Rencontres familiales de planification de gestion du cas

- Les familles et les travailleur·euse·s sociaux·les partagent des informations et élaborent des plans à court terme
- Dirigées par un·e animateur·trice

## Rencontres familiales de groupe

- Les familles et les personnes qui les soutiennent élaborent des plans à long terme
- Les familles disposent d'un moment pour élaborer des plans en privé
- Organisées par un·e animateur·trice

## Rencontres pour la transition de jeunes

- Une rencontre de planification dont l'objectif est de faire en sorte qu'un·e ou plusieurs jeunes quittent un placement en foyer ou en famille d'accueil avec succès
- Dirigées par un·e animateur·trice et le/la ou les jeunes concerné·e·s par la rencontre

## Prise de décision traditionnelle

- Les familles suivent des pratiques de prise de décision autochtones
- Dirigée par un·e animateur·trice autochtone



## Si vous souhaitez participer à un processus de prise de décision collaborative :

- Dites-le à votre travailleur·euse social·e
- Demandez de l'aide à votre prestataire de service ou à votre avocat·e
- Contactez un·e conseiller·ère de Mediate BC au 1-877-656-1300 poste 104 ou par courriel à l'adresse [navigator@mediatebc.com](mailto:navigator@mediatebc.com)